

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 25/11/2022 
ID : 974-249740101-20221117-2022_111_BC_11-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE à 14 h 30,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 13
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_111_BC_11
Protocole transactionnel entre le TCO
et l'association Synergie Péi pour
l'action réalisée en 2021

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Mélissa COUSIN

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2022

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/11/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_111_BC_11 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LE TCO ET L'ASSOCIATION SYNERGIE PÉI POUR L'ACTION RÉALISÉE EN 2021

Le Président de séance expose :

Le contexte

L'association Initiatives O.I. intervient auprès des entreprises présentes dans les Zones d'Activités Economiques afin d'accompagner les entreprises dans une démarche leur permettant de valoriser les matières parfois considérées comme des déchets et de faire des économies d'échelle en mutualisant ressources et besoins.

L'année 2018-2019 a permis à cette association d'engager son action Synergie Péi et d'expérimenter une méthode de travail avec EcoPAL. Retenue mi-2018, la démarche nommée **Synergie Péi** a débuté et s'est intégrée dans le cadre du contrat de transition écologique du Ministre de la Transition Écologique.

L'année 2019-2020 a visé l'objectif d'amplifier les actions de l'association Synergie Pei que ce soit dans l'intensité et le rythme des interventions que dans la diversité des zones où elles devaient avoir lieu.

En 2021, suite à une demande de subvention (du 1er janvier au 31 décembre 2021), une convention relative à la participation financière du TCO à l'action de l'association Synergie Péi a été signée pour une durée de 1 an.

L'association Synergie Péi, dans le cadre de son projet a poursuivi le développement de son activité sur trois axes :

1. Sensibilisation et recrutement des entreprises et acteurs du territoire dans la dynamique,
2. Phase opérationnelle de diagnostic dans les entreprises / acteurs du territoire,
3. Accompagnement des projets,

L'action de Synergie Péi a permis d'identifier les entreprises, de les accompagner dans une démarche de maillage territorial. En 2021, 23 audits de structures de l'Ouest ont été réalisées parmi lesquels des synergies récurrentes interentreprises se sont mises en place. De nombreuses actions de communication ont été conduites tout au long de l'année 2021 malgré un contexte encore difficile.

Ainsi, la demande de subvention à hauteur de 30 000 € a reçu un avis favorable de la part de la commission ETCP du 17 août 2021 et du Bureau communautaire 06 septembre 2021.

Au titre de l'action 2021, un acompte de 24 000 € a été versé.

Il s'agit de procéder au paiement du solde de 6 000 € de la subvention pour l'action réalisée en 2021 dans le cadre de la convention annuelle qui a engagé le TCO.

Protocole transactionnel

Dans le cadre de la convention 2021 signée par les parties, le versement du solde de la subvention devait intervenir au plus tard le 31 janvier 2022. Ce versement étant assujéti à la présentation des rapports d'activité et bilan qualitatif, et du compte rendu financier.

Cette demande de solde ainsi que les documents y afférents n'ont pu être produits dans les délais impartis (31/01/2022). Ceux-ci ont été versés au dossier au mois d'août 2022.

Afin de régulariser les frais engagés par l'association pour la conduite de son action, il est proposé la mise en place d'un protocole transactionnel afin de verser le solde de la subvention accordé pour l'exercice 2021.

Le TCO s'engage à régler la somme de 6 000 € TTC correspondant au solde de la subvention 2021, avec un délai de paiement de 30 jours à compter de la date de notification, par le TCO, du présent protocole signé de toutes les parties.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/10/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet de protocole transactionnel qui sera signé entre le TCO et l'association SYNERGI PEI pour l'action réalisée en 2021,

- AUTORISER le Président à signer le protocole transactionnel avec l'association SYNERGIE PEI.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président